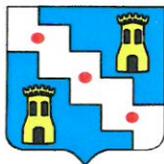


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2 – Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 mars 2024

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2023 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 qui s'établit de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2022	332 901,84 €	418 665,23 €
Dépenses de l'exercice 2023	83 976,81 €	353 504,90 €
Résultat comptable 2023	248 925,03 €	65 160,33 €
Report des Recettes 2022	0,00 €	118 645,10 €
Report des Dépenses 2022	71 655,16 €	0,00 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé fin 2023	177 269,87€	183 805,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture